

Séance du conseil d'administration du 3 juin 2024**Délibération n° CA 2024/006**

Objet : Autorisation au Directeur pour signer le marché de révision, fourniture et livraison de pièces Deutz avec l'attributaire choisi par la Commission d'Appel d'Offres

Nombre d'administrateurs			L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à quatorze heures, le Conseil d'Administration convoqué le 29 mai 2024 par le Président, s'est réuni au siège social de l'EPIC CFC situé 20 Place de la gare BP 237, à Bastia sous la présidence de Monsieur Gilles Simeoni, Président de séance.
En exercice	Présents	Votants	
17	10	15	
Pour	Contre	Abstentions	Hervé Valdrighi a été désigné secrétaire de séance.
15	-	-	Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.
Présents :			
Simeoni Gilles, Battestini Serena, Fagni Muriel, Filippi Petru Antone, Guidoni Pierre, Ponzevera Juliette, Savelli Jean-Michel, Valdrighi Hervé, Finidori Charles, Desbouis André.			
Absents représentés :			
Maupertuis Marie-Antoinette donne pouvoir à Ponzevera Juliette			
Casanova Servas Marie-Hélène donne pouvoir à Fagni Muriel			
Mondoloni Jean-Martin donne pouvoir à Guidoni Pierre			
Giabiconi Jean-Charles donne pouvoir à Valdrighi Hervé			
Pozzo di Borgo Louis donne pouvoir à Filippi Petru Antone			
Absents :			
Le Bomin Vanina, Poli Antoine			
Convocation envoyée le :		Certifié exécutoire,	
29/05/2024		Après transmission en Préfecture le :	
		Et publication de l'acte le :	

PREAMBULE

L'objet est de proposer au Conseil d'Administration de l'EPIC U C  di Ferru di a Corsica de donner l'autorisation au Directeur pour signer le marché de révision, fourniture et livraison de pièces Deutz avec l'attributaire choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents passé en vertu de l'article R2122-3 du Code de la commande publique qui permet que l'acheteur puisse passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, en cas existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle comme c'est le cas avec ce marché.

Il s'agit essentiellement de l'achat des moteurs des autorails AMG 800 et des pièces de rechanges constitutives de la partie thermique des autorails. Le montant maximum est fixé à 1 000 000 euros HT pour une durée de 3 ans.

La date limite de remise des offres était fixée au 4 avril 2024.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 15 mai 2024 a attribué le marché à l'entreprise Deutz.

Conclusions :

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

1. **D'autoriser** le Directeur à signer les pièces contractuelles du marché de révision, fourniture et livraison de pièces Deutz ;
2. **D'autoriser** le Directeur à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés ;

DELIBERATION

Vu le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 *relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route* ;

Vu le code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n° 22/090 AC décidant du choix du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle Délégation de Service Public en date du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 31 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 23/028 CP de la Commission Permanente approuvant la modification de la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 créant l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu la délibération n°23/062 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes en date du 28 avril 2023 ;

Vu l'arrêté n° 23/482 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Président de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu l'arrêté n°23/674 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Directeur par intérim de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration d'installation de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 20 septembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/011 du Conseil d'Administration portant délégation au Directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que la définition du seuil à partir duquel le Conseil d'Administration approuve l'attribution des marchés publics en date du 5 décembre 2023 ;

Vu les statuts de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu le rapport n°5 du Président pour le Conseil d'Administration du 3 juin 2024 ;

ENTENDU le rapport de M. Le Président.

Le conseil d'administration, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur à signer les pièces contractuelles du marché de révision, fourniture et livraison de pièces Deutz ;
- Autorise le Directeur à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés ;
- Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Corse ;

Fait à Bastia, le

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Président

Gilles SIMEONI

ANNEXE : PV CAO du 15 mai 2024



PV Attribution - CAO

A - Identification de l'entité adjudicatrice

Désignation de l'entité adjudicatrice

EPIC Chemin de Fer de la Corse - Caminu di Ferru di a Corsica
20 place de la Gare
BP 237
20294 BASTIA

Adresse internet : <http://www.cf-corse.corsica>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches-publics.info>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Monsieur le Directeur, Jacques Chibaudel

B - Objet de la consultation

Objet de l'accord-cadre

Révision, fourniture et livraison de pièces Deutz

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Marché sans publicité ni mise en concurrence - Articles L. 2122-1 et R. 2122-3 du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres

Jeudi 04 avril 2024 à 12:00

Délai de validité des offres

5 mois

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 15/05/2024 09:00 la composition de la commission d'appel d'offres était la suivante :

Membres à voix délibérative

Nom	Prénom	Fonction	Présence
Chibaudel	Jacques	Président	Oui
Giabiconi	Jean-Charles	Membre titulaire	Oui
Le Bomin	Vanina	Membre titulaire	Non
Ponzevera	Juliette	Membre titulaire	Non

Savelli	Jean-Michel	Membre titulaire	02A-981583743-20240603-CA2024-006-DE Accusé certifié exécutoire
Valdrighi	Hervé	Membre titulaire	Réception par le préfet : 27/06/2024 Publication : 27/06/2024
Pozzo di Borgo	Louis	Membre suppléant	Pour l'autorité compétente par délégation
Filippi	Petru Antone	Membre suppléant	 Non
Casanova-Servas	Marie-Hélène	Membre suppléant	 Non
Mondoloni	Jean-Martin	Membre suppléant	Non
Fagni	Muriel	Membre suppléant	Non

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Quorum

Etape(s) de traitement	Quorum
Décision sur les offres	Oui

F - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 4

Hors délais : 0

G - Décision sur les offres

Le détail des offres est présenté dans le rapport d'analyse des services.

Nom de l'attributaire
Deuby France

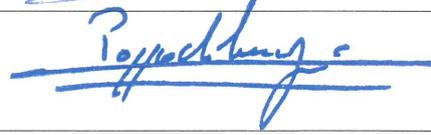
Montant maximum HT : 1 000 000 euros

Motifs des choix des offres proposées

Motif du choix
Offre économiquement la plus avantageuse.

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

I - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Nom	Prénom	Fonction	Signature
Chibaudel	Jacques	Président	
Giabiconi	Jean-Charles	Membre titulaire	
Le Bomin	Vanina	Membre titulaire	
Ponzevera	Juliette	Membre titulaire	
Savelli	Jean-Michel	Membre titulaire	
Valdrighi	Hervé	Membre titulaire	
Pozzo di Borgo	Louis	Membre suppléant	
Filippi	Petru Antone	Membre suppléant	
Casanova-Servas	Marie-Hélène	Membre suppléant	
Mondoloni	Jean-Martin	Membre suppléant	
Fagni	Muriel	Membre suppléant	